

Faites de l'animation votre métier



Formation possible
en APPRENTISSAGE

CPJEPS

Animateur·rice d'Activités et de Vie Quotidienne

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport



du 06/11/2023
au 27/09/2024

Organisme de formation habilité à dispenser les formations

RÉUNION D'INFORMATION

COLLECTIVE

- 20/09/2023 à 10 h
- 04/10/2023 à 10 h

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

12/10/2023

TESTS DE SÉLECTION

Écrit et Oral :

18/10/2023

DURÉE de la FORMATION

525 h de formation en centre aux CEMEA
+ 525 h de stage pratique

Taux de Réussite

89,60 %

TARIF (suivi en alternance inclus) :

- **Individuel et salarié :**
7 087,50 € (soit 13,50 €/heure)
variable en fonction du cursus, du volume d'heures et du statut du candidat.
Dans tous les cas, nous contacter.

- **Apprenti :** tarif en vigueur⁽¹⁾⁽²⁾
+ 75 € frais additionnels

CONTACTS

Référente administrative :

Nadia TALAHARI
ntalahari@cemeanpdc.org

Responsable des formations

CPJEPS :
Anne LERNON
alernon@cemeanpdc.org

CEMÉA Nord-Pas de Calais
11, Rue Ernest Deconynck
59000 LILLE

Tél. : 03.20.12.80.00
accueil@cemeanpdc.org



Quel métier dans l'animation ?

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances) en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe.

Il peut aussi travailler dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

- Il accueille différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.
- Il conçoit et anime des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueils.
- Il conçoit et anime des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de trois grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires.
- Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- Il évalue ses actions d'animation et en rend compte.



Le CPJEPS Animateur·rice d'activités et de vie quotidienne

Cette formation au Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports vise à qualifier des animateur·rices professionnels d'activités et de vie quotidienne. Ce diplôme d'État enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (réf. RNCP 32369) est classé au niveau 3 (ex niveau V). La personne titulaire de ce CPJEPS AAVQ obtient l'UC 4 du BPJEPS Animation Loisirs Tous Public et peut se présenter au concours de la fonction publique territoriale d'adjoint territorial d'animation principal 2^e classe.



Une formation en alternance

La formation est organisée en alternance, elle s'articule donc entre des temps de formation en centre (525 heures) et des temps de stage pratique (525 heures) dans une structure de l'animation socioculturelle, soit 1050 heures. Cela permet de mettre en oeuvre sur le terrain les savoirs acquis en centre de formation.

Les stagiaires bénéficient d'un accompagnement individuel et d'un suivi par la ou le responsable de formation par le biais de visites sur le lieu de stage pratique. En structure, un tuteur ou une tutrice accompagnera le ou la stagiaire.



La formation en centre : contenus et méthodes privilégiées

La formation en centre est constituée de séances de travail en présentiel alternant travail individuel, travail en petits et en grands groupes. Dans le programme de formation, **une mobilité européenne de 14 jours** est prévue. L'inscription à cette formation implique de s'engager à y participer.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Pratiques d'activités et analyse, apports théoriques, étude de cas, échanges de pratiques. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée tout au long de la formation et permet une prise de distance avec la pratique



Infos et inscription sur **Cemēa** FORMATION .com



version : 07/03/2023

Objectifs

La formation est précédée par une étape de positionnement qui permet l'individualisation du parcours. La formation est construite autour de 4 Unités Capitalisables (UC) issues du référentiel.

UC 1 - Participer au projet et à la vie de la structure

- Se situer dans la structure et son environnement professionnel
- Contribuer au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation
- Communiquer dans et pour sa structure

UC 2 - Animer les temps de la vie quotidienne de groupes

- Accueillir les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc...)
- Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant
- Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics.

UC 3 - Concevoir des activités en direction d'un groupe

- Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure
- Concevoir l'organisation des activités
- Préparer l'évaluation de ses activités

UC 4 - Animer des activités

- Conduire des activités dans plusieurs domaines
- Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité
- Évaluer ses activités

Tarif et financement

7087,50€ de frais pédagogique (soit 13,50€/h) + 75€ de frais additionnels⁽¹⁾⁽²⁾

(1) 15€ de frais de dossier (remboursés si le bénéficiaire profite d'une prise en charge du conseil régional (PRF))

(2) 60€ de frais d'inscription exigibles à l'entrée en formation (pour les inscriptions individuelles, les salariés et les apprentis)

Le CPJEPS peut être financé dans le cadre :

- d'un financement personnel
- d'un contrat d'apprentissage : **apprentissage** (via le CFA ESSAS) ou professionnalisation – pour les démarches, nous contacter
- du plan de formation de l'employeur
- du Compte Personnel de Formation (CPF)
- d'une prise en charge d'un OPCO (ex : Uniformation)
- d'une prise en charge financée par le Conseil Régional pour les **demandeurs d'emploi** dans le cadre du Plan Régional de Formation



Accès à la formation

Les pré-requis et exigences préalables à l'entrée en formation

Conformément à la réglementation, pour accéder à la formation, il faut :

- Avoir 18 ans au moment de l'inscription
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relatives au secourisme : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2; AFGSU, SST
- Avoir réalisé, pour les - de 25 ans, sa Journée Défense et Citoyenneté (ex-JAPD) et fournir une attestation de recensement.

Modalités et délais d'accès

- Transmettre un dossier d'inscription complet, comprenant les démarches de financement de la formation avant la date limite d'inscription.
- Avoir pris connaissance et accepter les **Conditions Générales de Vente** des Ceméa <https://ln.cemea.org/cemea-formationcomdocscgy>
- Réussir les tests de sélection constitués d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

Évaluation et validation

Pour valider sa formation et obtenir le CPJEPS, le candidat devra valider l'ensemble des 4 Unités Capitalisables (UC) à travers des épreuves certifiantes : production de documents écrits personnels, entretien oral, mise en situation professionnelle.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le lieu principal de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour échanger sur les questions d'accessibilité et d'adaptabilité de la formation aux personnes en situation de handicap, vous pouvez prendre contact avec nos référents handicap :

handicap@cemeanpdc.org

Les CEMÉA

Les CEMÉA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état.

Les CEMÉA, depuis 70 ans, développent les idées de l'éducation nouvelle dans la formation des personnels des différents champs de l'action éducative et sociale. Leur volonté consiste à faire partager ces idées et ces pratiques avec l'école, la maison de quartier, l'hôpital psychiatrique, les institutions spécialisées.

Les CEMÉA s'intéressent à l'individu dans sa globalité ainsi qu'à l'ensemble de la vie sociale et culturelle de la cité dans laquelle il agit.

Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel.

Notre conception de la formation :

- La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
- La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
- L'entrée en formation est indépendante de la possession de diplômes scolaires ou universitaires.
- La formation prend en compte les parcours de personnes ; c'est un facteur de promotion sociale.
- La laïcité est une de nos références et de nos pratiques. Notre respect des différences (culturelles, religieuses, ethniques) comprend l'opposition aux obscurantismes et aux intégrismes.
- La formation est un lieu de développement culturel.
- La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.